



Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
31 octobre 2013
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 5^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 9 octobre 2013, à 10 heures

Président : M. Talaas (Finlande)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 136 de l'ordre du jour : amélioration de la situation financière
de l'Organisation des Nations Unies

Point 135 de l'ordre du jour : planification des programmes

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

13-50557 (F)



Merçi de recycler



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 136 de l'ordre du jour : amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

1. **M. Takasu** (Secrétaire général adjoint à la gestion), accompagnant son exposé d'une projection de diapositives numérisées, retient quatre principaux indicateurs financiers : le montant des contributions, le montant des contributions non acquittées, la situation de trésorerie et le montant total des sommes restant à régler aux États Membres. Les indicateurs de la situation financière en 2013 sont généralement bons, un solde de trésorerie positif pour les opérations de maintien de la paix et les tribunaux internationaux étant prévu. Cependant, la situation du solde de trésorerie du budget ordinaire demeure préoccupante et dépendra en fin de compte essentiellement des contributions qui seront acquittées durant le restant de l'année 2013. Si le solde de trésorerie du plan-cadre d'équipement reste positif jusqu'à la fin de l'année, le projet sera à court de liquidités d'ici à la fin de 2014 et l'Assemblée générale devra se prononcer sur le financement du projet pour ladite année. Le Secrétariat entreprend sérieusement de rationaliser et d'accélérer le versement des sommes dues aux États Membres qui fournissent des troupes et du matériel pour contingents, le montant de ces arriérés devant diminuer fortement d'ici à la fin de l'année.

2. Les contributions au budget ordinaire mises en recouvrement ont légèrement augmenté par rapport à 2012, les paiements ayant légèrement diminué, de 90 millions et 23 millions de dollars, respectivement. Au 1^{er} octobre 2013, le montant des contributions non acquittées s'élevait à 945 millions de dollars, contre 855 millions de dollars au 5 octobre de l'année précédente, et 134 États Membres avaient versé intégralement leurs contributions au budget ordinaire, soit cinq de plus qu'à la même date l'année précédente. L'arriéré de paiement de 945 millions de dollars au 1^{er} octobre 2013 est dû par quelques États Membres dont la décision dans les mois qui viennent déterminera la situation financière de l'année.

3. Les moyens de trésorerie pour la couverture des dépenses prévues au budget ordinaire comprennent le Fonds général, auquel sont créditées les contributions mises en recouvrement, le Fonds de roulement, dont le montant, fixé par l'Assemblée générale est de 150 millions de dollars, et le Compte spécial. En raison du

déficit enregistré au titre du budget ordinaire à la fin de 2012, le montant du Fonds de roulement est tombé à 115 millions de dollars durant la même période. Compte non tenu des ressources du Fonds de roulement et du Compte spécial, le montant des liquidités disponibles pour la couverture des dépenses prévues au budget ordinaire était de 55 millions de dollars au 1^{er} octobre 2013. Si l'on prend en compte les réserves, le montant total des liquidités disponibles, soit 464 millions de dollars, ne permettra pas de couvrir les décaissements d'un montant estimatif de 620 millions de dollars à effectuer d'ici à la fin de l'année.

4. La situation de trésorerie devrait être extrêmement serrée durant les derniers mois de 2013, seule une partie du montant correspondant à l'actualisation des coûts pour 2012 ayant été approuvée et l'examen de la partie restante reporté à la fin de 2013. Bien que l'Assemblée générale ait autorisé l'Organisation à utiliser le Fonds de roulement pour couvrir les besoins de trésorerie découlant des travaux consécutifs à l'ouragan Sandy, en attendant que les montants correspondants soient remboursés par les compagnies d'assurance, il n'a pas été nécessaire de puiser dans le Fonds de roulement à cette fin. La situation de trésorerie, qui continuera d'être suivie de près, est en définitive tributaire des versements de contributions dans les derniers mois de l'année.

5. Pour diverses raisons, il est difficile de prévoir les résultats financiers des activités de maintien de la paix : imprévisibilité de demande; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet au 30 juin et non du 1^{er} janvier au 31 décembre; contributions mises en recouvrement séparément pour chaque opération, uniquement pour la durée du mandat approuvée par le Conseil de sécurité pour chaque mission et à différentes périodes de l'année. Tous facteurs qui font qu'il est malaisé de comparer la situation financière des opérations de maintien de la paix avec celle du budget ordinaire ou des tribunaux internationaux. Exprimant sa gratitude aux 33 pays qui ont versé l'intégralité de leurs contributions au titre des opérations de maintien de la paix au 1^{er} octobre 2013, le Secrétaire général adjoint remercie également la Chine de l'important versement de 144 millions de dollars qu'elle a effectué après le 1^{er} octobre 2013, date de l'arrêté des comptes.

6. Le montant total des contributions non acquittées au titre des opérations de maintien de la paix s'élevait à 3,4 milliards de dollars au 1^{er} octobre 2013, soit

2,1 milliards de plus qu'à la fin de 2012. Cette hausse s'explique en grande partie par l'augmentation des contributions au titre des opérations de maintien de la paix en 2013, une partie des montants dus au titre de l'exercice 2012/13 n'ayant pu être mise en recouvrement qu'en janvier 2013. Suite à l'adoption du nouveau barème des contributions, les avis de recouvrement concernant les opérations de maintien de la paix pour la période allant de janvier à juin 2013 ont été émis en janvier 2013, ceux se rapportant à l'exercice 2013/14 l'ayant été en juillet 2013. Il est encourageant de noter que le montant des contributions non acquittées au 1^{er} octobre 2013 représentait 35 % du montant total des contributions mises en recouvrement en 2013, contre 40 % il y a un an. Ce montant est réparti entre les comptes des opérations en cours, ceux des opérations clôturées et le Fonds de réserve pour le maintien de la paix.

7. Le Secrétariat a fait des efforts considérables pour réduire le montant des sommes dues aux États Membres, qui, de 525 millions de dollars à la fin de 2012 devrait revenir à 423 millions de dollars à la fin de 2013. Le Secrétaire général entend que l'Organisation s'acquitte le plus rapidement possible de ses obligations à l'égard des États Membres qui fournissent des contingents et du matériel, et le montant de ces arriérés devant diminuer d'ici à la fin de 2013. Toutefois, les versements sont subordonnés à la prompte et intégrale exécution par les États Membres de leurs obligations financières à l'égard de l'Organisation ainsi qu'à la rédaction de mémorandums d'accord pertinents.

8. Au 1^{er} octobre 2013, la situation financière des tribunaux et du Mécanisme international chargé d'exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux s'était, dans l'ensemble, légèrement améliorée, par rapport au 5 octobre 2012. Au 1^{er} octobre 2013, 96 États Membres avaient versé l'intégralité de leurs contributions, soit un de plus qu'au 5 octobre 2012. Le Secrétaire général engage instamment les autres États Membres à suivre l'exemple de ces États. Même si la situation de trésorerie des tribunaux internationaux et du Mécanisme résiduel est positive à ce stade et devrait le rester jusqu'à la fin de l'année, le résultat définitif dépendra dans une large mesure du nombre d'États Membres qui s'acquitteront intégralement et ponctuellement de leurs obligations financières.

9. Rappelant que l'Assemblée a approuvé au total une enveloppe de 1,87 milliard de dollars au titre du

plan-cadre d'équipement, M. Takasu dit qu'au 1^{er} octobre 2013, l'essentiel des contributions avait été versé, le solde impayé étant de 1,6 milliard de dollars. La situation de trésorerie reste donc positive à ce point. Toutefois, les liquidités disponibles seront épuisées à la fin d'avril 2014, et l'Assemblée devra se prononcer sur le financement du plan-cadre d'équipement et des frais connexes. M. Takasu remercie les 166 États Membres qui ont versé intégralement leurs contributions au titre du plan-cadre d'équipement et engage instamment ceux qui ne l'ont pas fait à faire de même avant l'achèvement du projet.

10. En conclusion, le Secrétaire général adjoint remercie tout particulièrement les 33 États Membres qui, au 9 octobre 2013, avaient réglé la totalité de leurs contributions. Si le nombre d'États Membres qui s'acquittent intégralement de leurs obligations continue d'augmenter, le montant des contributions au titre du budget ordinaire non acquittées reste élevé. Les soldes de trésorerie des opérations de maintien de la paix, des tribunaux internationaux et du plan-cadre d'équipement devraient être positifs à la fin de l'année, à la différence de la situation de trésorerie du budget ordinaire. En définitive, celle-ci sera conditionnée par le versement de contributions dans le dernier trimestre de l'année. Le Secrétariat entend surveiller les entrées de liquidités au titre des opérations de maintien de la paix afin de pouvoir rembourser sans tarder les sommes dues aux États Membres, dont le montant devrait revenir à 423 millions de dollars à la fin de 2013. Malgré l'augmentation sensible du nombre d'États Membres ayant payé l'intégralité de leurs contributions, le montant des contributions non acquittées reste élevé et l'Organisation dispose de réserves limitées. Pour lui conserver sa bonne santé financière, les États Membres doivent s'acquitter intégralement et ponctuellement de leurs obligations financières à son égard.

Point 135 de l'ordre du jour : planification des programmes (A/68/16)

11. **M. Bayat Mokhtari** (Président du Comité du programme et de la coordination), présentant le rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-troisième session (A/68/16), dit que le Comité, qui a pour mission d'examiner le programme de travail du Secrétaire général en s'intéressant spécialement aux modifications découlant de décisions adoptées par des organes intergouvernementaux ou proposées par le

Secrétaire général, s'est penché sur celles qu'il est proposé d'apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 et a formulé différentes recommandations. Il a aussi examiné les rapports annuels de 2012 du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et a fait des recommandations à ce propos.

12. Le Comité s'est félicité de ce qu'il était saisi de nouveau des rapports du Corps commun d'inspection, pour examen, après une interruption de plusieurs années. Il a réaffirmé qu'il avait notamment vocation à aider le Conseil économique et social et l'Assemblée générale à examiner les questions de coordination, comme il ressort de la recommandation issue de sa session précédente tendant à voir instamment prier le Corps commun d'inspection de redoubler d'efforts pour lui présenter tous rapports relevant de sa compétence.

13. En ce qui concerne l'évaluation, le CPC a examiné quatre rapports du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et formulé des recommandations à propos du rapport d'évaluation de l'exécution du mandat du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés prescrit par la résolution 66/8 de l'Assemblée générale, dont il n'a pas été saisi. S'agissant de la coordination, ayant examiné le rapport d'ensemble annuel du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour 2012, il a réaffirmé qu'il importait de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et a souligné que le Conseil avait un rôle déterminant à jouer dans la coordination de l'appui à l'échelle du système des Nations Unies à l'occasion de la préparation et du suivi du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, conformément aux mandats arrêtés par les organes intergouvernementaux dans ce domaine. Dans cette optique, il a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, de lui rendre compte, dans le rapport annuel d'ensemble qu'il lui présentera, des modalités permettant de renforcer ce rôle dans le sens de la coordination d'une action efficace pour traiter des multiples questions liées au contenu, à la gestion et à l'exécution de ce programme mondial.

14. S'agissant d'autres questions, le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de demander une nouvelle fois aux organismes des Nations Unies de renforcer la cohérence de leurs activités en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et appelé les organismes du système des Nations Unies à continuer de prendre en compte les besoins particuliers de l'Afrique dans toutes leurs activités normatives et opérationnelles. Il a recommandé en outre à l'Assemblée générale de prier les organismes des Nations Unies de continuer à œuvrer en étroite coordination avec l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, en sa qualité d'organe technique de l'Union africaine, ainsi qu'avec d'autres structures de la Commission de l'Union et du Partenariat, à renforcer encore la mise en œuvre du Plan d'action Union africaine/Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique pour 2010-2015. Il a aussi recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire état de façon détaillée, dans ses futurs rapports, des résultats auxquels la réalisation des objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique aura permis d'aboutir, et a souligné qu'il conviendrait de renforcer encore, dans les futurs rapports, l'accent mis sur les effets des activités menées par les entités du système des Nations Unies à titre d'appui au Partenariat, en ce qui concerne la mobilisation de ressources. Enfin, il a formulé des recommandations concernant les rapports du Corps commun d'inspection sur la planification stratégique dans les organismes du système des Nations Unies et le financement des opérations humanitaires.

15. **M. Thomson** (Fidji), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe accorde une grande importance aux travaux du Comité du programme et de la coordination, principal organe subsidiaire de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social auquel incombe la tâche cruciale de traduire en programmes concrets les mandats issus d'organes intergouvernementaux. Le CPC propose des orientations au Secrétariat en interprétant l'intention des organes délibérants et conçoit des procédures d'évaluation en vue d'améliorer la conception des programmes et d'éviter les doubles emplois. Le Groupe des 77 souscrit pleinement aux recommandations et conclusions contenues dans le rapport du CPC sur les travaux de sa cinquante-troisième session.

16. Le Groupe des 77 se félicite des grandes orientations tracées par le CPC touchant les modifications à apporter au plan-programme biennal, en particulier celles qui ont trait aux résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Toutefois, les descriptifs de programme résultant des fascicules du projet de budget-programme devraient être identiques à ceux du plan-programme biennal, conformément à la résolution 58/269, les États Membres ayant seuls qualité pour définir ses priorités à l'Organisation des Nations Unies.

17. Il importe d'asseoir une tradition de l'évaluation au sein des organismes du système des Nations Unies, l'idée étant de renforcer le processus de prise de décisions et d'asseoir la transparence, la responsabilité et l'efficacité à l'occasion de l'exécution des mandats intergouvernementaux. Le Groupe demeure préoccupé par le manque de coopération dont fait montre le HCR, s'agissant de l'évaluation de ses programmes, et insiste sur la nécessité de donner pleinement suite aux prescriptions de l'Assemblée générale.

18. Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination devrait jouer un rôle fondamental en matière d'amélioration de la coordination de l'action du système des Nations Unies. Aussi, le Groupe invite-t-il le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil, de continuer d'entreprendre de renforcer la transparence du Conseil et de le rendre plus comptable de ses actions devant les États Membres. Le Groupe se félicite de la poursuite de la coopération entre le Conseil, la Commission de la fonction publique internationale et le Corps commun d'inspection, et préconise une concertation et une collaboration plus efficaces sur les questions d'intérêt commun. Enfin, il se félicite des mesures prises par le système des Nations Unies en vue d'appuyer le NEPAD et les débats consacrés à la question par le CPC, et appelle à la poursuite des efforts entrepris dans ce domaine.

19. **M. Onuma** (Japon) dit que, conscient de la contribution importante qu'apporte le Comité du programme et de la coordination à l'examen du projet de budget ordinaire, son pays considère que le renforcement du rôle et du mandat du CPC influencerait positivement sur la procédure d'établissement des budgets. Les débats au sein du CPC lors de sa cinquante-troisième session ont été constructifs, et le Japon continuera de participer activement aux délibérations du Comité.

20. Les conflits de calendriers survenus en 2012 et 2013 entre le CPC et la deuxième partie de la reprise de la session de la Cinquième Commission ont imposé un véritable défi pour les États membres et le Secrétariat et entravé les travaux de ces deux organes. Tous les programmes visés dans le projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017 devant être examinés de manière détaillée par le CPC à sa cinquante-quatrième session, il importe de fixer des dates réalistes pour la tenue des réunions de ce comité et de celles de la Cinquième Commission pour éviter tous chevauchements.

21. **M. Lieberman** (États-Unis d'Amérique) compte vivement concourir à la réflexion sur les moyens de renforcer la contribution importante du CPC aux efforts tendant à accroître l'efficacité de l'Organisation et à en améliorer l'orientation stratégique, tout en la rendant plus comptable de ses résultats. Les États-Unis ont maintes fois dit la préoccupation que leur inspire les lacunes de la procédure d'établissement du budget et des programmes de l'ONU, notamment celles qui entravent la mise en œuvre efficace de la gestion axée sur les résultats.

22. Les États Membres doivent réfléchir à des solutions de fond et d'ordre structurel de nature à venir renforcer le CPC dans sa vocation d'organe spécialisé chargé de mettre en place une procédure viable et efficace d'élaboration de programmes et d'établissement de budgets. La réforme et le renforcement du CPC permettraient de transformer la gestion axée sur les résultats et de fixer aux programmes des objectifs ciblés, mesurables, réalisables, pertinents et à échéance précise. Le CPC devrait formuler des recommandations touchant les faiblesses techniques de sa procédure actuelle afin de donner aux États Membres les moyens d'exercer leur droit de regard sur le Secrétariat.

23. Le CPC devrait aussi recenser les programmes, sous-programmes et composantes de programme dépassés ou d'intérêt négligeable. Après tout, ayant une vue d'ensemble de tout le cadre stratégique, il est tout à fait bien placé pour dégager des solutions porteuses de gains d'efficacité et recenser les chevauchements ou doubles emplois dans le système des Nations Unies. S'il est vrai qu'en période d'austérité budgétaire, il est indispensable de faire un usage optimal des ressources disponibles, éliminer les mandats redondants non seulement aurait un intérêt financier mais aussi permettrait à l'Organisation d'explorer toutes synergies

aux niveaux des programmes et d'ordre institutionnel, et de mieux coordonner la prestation de services aux plus gros bénéficiaires de l'action de l'ONU.

24. **M^{me} Moreno Guerra** (Cuba), considérant que la programmation, la planification et la budgétisation sont au cœur du mandat de l'ONU, dit que la délégation cubaine attache une grande importance à la mission du CPC en tant qu'organe intergouvernemental. Conformément à la résolution 58/269, le CPC a examiné les modifications à apporter au plan-programme biennal pour l'aligner sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, tâche importante consistant à veiller à voir apporter aux textes explicatifs du budget des changements conformes aux choix arrêtés par les organes délibérants. Or, malgré les décisions successives de l'Assemblée générale consacrant le lien intrinsèque entre les descriptifs de programme et les mandats émanant des organes intergouvernementaux, des concepts comme ceux de « sociétés en transition », de « nouvelle donne écologique mondiale » et d'« États fragiles » ont de nouveau été retenus sans l'assentiment des États Membres. Cette pratique à laquelle le Secrétariat n'a toujours pas renoncé est contraire à la résolution 67/236 et à la Charte des Nations Unies et méconnaît la différence de rôles entre le Secrétariat et l'Assemblée générale.

25. La délégation cubaine souscrit aux modifications proposées par le CPC au descriptif des différents programmes. Elle estime cependant essentiel que l'Assemblée générale dicte des modifications au sous-programme 2 du programme 11 (Environnement), dans la mesure où celles proposées par le Secrétariat ne résultent pas de mandat émanant des organes délibérants, voire font fi, dans certains cas, de décisions antérieures de l'Assemblée générale. La délégation cubaine se préoccupe sérieusement de l'insertion dans ce sous-programme d'éléments de caractère politique manifeste allant au-delà du mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et entend par conséquent proposer des modifications audit sous-programme. La lourdeur de sa charge de travail et le manque de temps ne lui ont pas permis de comparer les textes explicatifs du budget à ceux résultant de la résolution 67/236. Il faudra donc y procéder lors de l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, et l'Assemblée gardera à l'esprit que cette analyse s'impose en se prononçant sur la question.

26. La délégation cubaine voudrait savoir ce que le Secrétariat entend faire pour apporter les rectificatifs nécessaires au plan-programme biennal contenu dans le document A/67/6/Rev.1. Elle juge troublante la brièveté de l'introduction au rapport du Secrétaire général récapitulant les modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/68/75), cette façon de procéder étant inacceptable et contraire à l'esprit et à la lettre de la résolution 58/269. Le Secrétariat doit être plus comptable de l'exécution de sa mission devant les États Membres. Le Secrétariat et les États Membres doivent engager un dialogue de fond responsable et respectueux lors des délibérations du CPC et de la Cinquième Commission, en particulier sur les questions relevant de la Division de la planification du programme et du budget du Bureau de la planification du programme, du budget et de la comptabilité.

27. Il est regrettable que le CPC n'ait pas opéré les modifications qu'il est proposé d'apporter au Règlement et aux règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation approuvées par l'Assemblée générale, en raison des incohérences dans le document correspondant et parce que certaines de ces modifications ne cadrent pas avec les décisions de l'Assemblée générale. Le Secrétariat est prié instamment de présenter un nouveau document pour permettre à l'Assemblée de se prononcer au sujet du règlement et des règles susmentionnés, indispensables au bon fonctionnement de l'Organisation. Enfin, la délégation cubaine participera activement aux négociations sur la question, entendant veiller à ce que les décisions prises et les modalités de fonctionnement de l'Organisation soient conformes à la résolution 58/269.

La séance est levée à 11 heures.